

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Le 19 novembre 2020, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 5 novembre 2020, sous la présidence de Mme REMBERT Hélène, Adjoint au Maire.

Étaient présents : FALZON Yvan, MARCHAND Sébastien, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent : VASSEUR Hervé (pouvoir donné à REMBERT Hélène), LEROY Gérard (pouvoir donné à REMBERT Hélène), DAVID Sandra (pouvoir donné à PORTAL Audrey)

Secrétaire de séance : DONZEAU Catherine

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020

Il n'y a pas de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à solder les dépenses dans l'attente des votes des budgets primitifs 2021

Dans l'attente de l'adoption du budget principal 2021 et du budget assainissement 2021, l'article L1612-1 du CGCT permet sur délibération du Conseil Municipal, d'engager, de liquider, de mandater, les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 du chapitre 20 + 1/4 du chapitre 21 + 1/4 du chapitre 23, des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, dans l'attente et ce jusqu'au vote des budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Décision modificative budgétaire

En raison de la Covid-19 la commune a du rembourser les acomptes versés pour les locations de la salle des fêtes. Il convient de faire une DM, il est proposé de faire une diminution de crédit au compte de dépenses 658828 de 228€ et une augmentation de crédit du même montant au compte de dépenses 678. Accepté à l'unanimité.

Ouverture d'un poste de Agent de maîtrise

Les agents techniques ont été promus au grade d'agent de maîtrise par promotion interne, la commune a deux ans pour ouvrir et nommer les agents, sachant que cela reste un avancement de grade et pas un changement de catégorie, il est proposé de nommer un ou deux agents au 1^{er} janvier 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale, vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux considérant la liste d'aptitude du centre de gestion du Loiret du des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un/deux postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un et ou deux postes d'agent technique principal de 1^o classe et 2^o classe;
- dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021

Le conseil Municipal à l'unanimité décide d'ouvrir le poste pour chacun des agents.

Rapport d'activités de la CCCFG

Ce rapport a été envoyé en amont du conseil afin de permettre aux élus d'en prendre connaissance. Aucune remarque n'a été formulée.

Informations et questions diverses

PluieH : réunion en visio conférence prévue le 1^{er} décembre.

Aide sociale : le Conseil propose une réunion le 26 novembre à 18h30.

Illuminations : proposition d'une réunion mercredi 2 décembre 18h30.

Travaux infrastructures : réunion jeudi 3 décembre 17h, rendez-vous au terrain de tennis.

Astreintes téléphone : suite à l'achat d'un téléphone portable une astreinte est prévue les week-end et jours fériés , un planning est instauré, il sera diffusé aux élus.

Éclairage terrain pétanque : travaux prévus semaine 49.

Aire de compostage : depuis le samedi 14 novembre l'aire est ouverte les samedis et mercredis de 10h à 16h, un plan et les modalités seront intégrés au prochain bulletin municipal.

Sébastien MARCHAND signale que le panneau d'information face à la mairie doit être consolidé rapidement.

Fin de séance à 21h00

Prochain conseil 14 janvier 19h30